

MÉMOIRE

Rédigé par Julie Labille, résidente de la municipalité de Sacré-Cœur située à environ 15 km de Tadoussac.

Introduction :

Je m'appelle Julie Labille et je suis résidente de Sacré-Cœur depuis juillet 2021. Je suis venue m'installer en région avec mon conjoint par amour de la Haute-Côte-Nord et de ses paysages somptueux. Je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous faire part de mon opinion au sujet du projet de Parc national des Dunes-de-Tadoussac.

1 – Accessibilité

Les résidents des municipalités du secteur BEST (Bergeronnes, Escoumins, Sacré-Cœur, Tadoussac) ont la chance de bénéficier d'un cadre de vie naturel exceptionnel. Nous pouvons nous vanter de vivre au bord de l'estuaire du Saint-Laurent avec ses baleines, d'avoir le seul fjord du Québec où l'on peut apercevoir une population unique de bélugas, une forêt exceptionnelle, des rivières à saumon, des lacs grandioses...

Le caractère unique de nos paysages se retrouve même dans le slogan de la municipalité de Sacré-Cœur : « Havre naturel unique au monde ! ».

Or, nombre de ces paysages naturels sont aujourd'hui tarifés. En effet, entre les ZECs et pourvoiries, le parc national du Fjord du Saguenay, le Cap de bon Désir (Parcs Canada) et le Centre de découverte du milieu marin (Parcs Canada), nous, résidents du secteur, devons payer pour accéder à nos milieux naturels. Les Dunes de Tadoussac sont l'un des derniers endroits facilement accessibles où les résidents de toutes les municipalités du secteur BEST viennent prendre un verre, manger une crème glacée, se promener, promener leur chien, ou simplement viennent admirer la vue quelques minutes avant de repartir...

Le fait d'en faire un lieu soumis à tarification est fortement pénalisant pour nous, citoyens de la Haute-Côte-Nord. Il serait judicieux de mener une étude sur les impacts sociaux dans le milieu, en élargissant le champ d'études aux autres municipalités du secteur BEST.

2- Niveau de vie en Haute-Côte-Nord

En Haute-Côte-Nord, le salaire médian est inférieur à celui de l'ensemble du Québec (source : <https://macotenord.com/salaires-par-mrc-les-quebecois-les-plus-riches-et-les-plus-pauvres-vivent-encore-sur-la-cote-nord/>).

Les droits d'entrée pour un parc national SEPAQ peuvent paraître peu élevés pour une personne (9.55\$) mais cela peut représenter beaucoup d'argent pour une famille ! Sans compter les cartes annuelles. On parle d'un investissement de plusieurs centaines de dollars pour une famille. En Haute-Côte-Nord, les citoyens les plus défavorisés préféreront certainement dépenser cette

somme dans un panier d'épicerie que dans une carte SEPAQ. Proposer une tarification pour un lieu qui est actuellement gratuit, c'est une perte de patrimoine et de richesse culturelle pour les personnes les plus dans le besoin. Elles se font exclure petit à petit du territoire. Nous devenons des touristes chez nous !

3- Différence de traitement entre municipalités

Le parc national des Dunes-de-Tadoussac resterait accessible gratuitement aux habitants de Tadoussac et aux Innus (notamment grâce à une donation de la famille Molson). Cette situation crée une forte discrimination envers les autres municipalités du secteur. À Sacré-Cœur, les citoyens s'étaient beaucoup battus pour conserver la gratuité de la Baie Sainte Marguerite (et continuent d'ailleurs de se battre auprès de la SEPAQ) à l'époque de la mise en place du parc et ils ont échoué à maintenir l'accès au territoire aux résidents. La question suivante se pose donc : pourquoi les uns obtiendraient gain de cause et les autres non ? La raison invoquée, la donation de la famille Molson est une chose, mais la paix sociale en est une autre. En tant que société, doit-on respecter la volonté d'une famille de milliardaires ou s'assurer de l'équité sociale dans nos communautés ?

4- Conservation

L'un des arguments invoqués pour la création d'un parc national de type SEPAQ serait la conservation. Les Dunes de Tadoussac sont certes un lieu exceptionnel et unique en Haute-Côte-Nord. Il mérite d'être mis en valeur. Cette mise en valeur doit-elle forcément passer par une gestion par la SEPAQ ?

Je suis certaine qu'il serait possible de trouver une autre forme de gestion pour garantir la conservation des dunes, autre que la SEPAQ. Avec un PDG au gros salaire et diplômé de l'ESG et de HEC Montréal, je me permets de douter sur les réelles motivations de la SEPAQ. Est-ce pour la conservation ou pour en tirer des gains financiers ?

L'Alliance citoyenne pour les dunes de Tadoussac évoque l'idée d'un parc municipal ou d'un parc régional. Les avantages seraient multiples. Premièrement, on conserverait la gratuité et deuxièmement, la gestion serait déléguée aux gens du milieu, à ceux qui vivent sur le territoire et qui ont certainement une meilleure connaissance des enjeux environnementaux et socio-culturels liés à cette zone. Et ce, pour le bénéfice de la société québécoise dans son ensemble. Confier la gestion à la SEPAQ revient à laisser penser que les gens du milieu sont incapables de prendre soin de leur environnement. Ce qui est faux. Les dunes ne sont pas un secteur délabré, nous en prenons soin.

Les interrogations autour des infrastructures proposées dans le projet de la SEPAQ sont immenses. Construire 75 emplacements de camping répond-il à un objectif de conservation ? Avec tous les

défis que cela implique en matière de gestion des déchets et de l'eau ? Avons-nous fait toutes les analyses nécessaires pour répondre à ces enjeux ?

Quid de la route d'accès principale qui est aujourd'hui un chemin de terre et qui devrait être nivelé et asphalté. Cette route traverse des habitats où l'on retrouve des ours, des lynx, des renards ... Avons-nous vraiment étudié les impacts de ces lourds travaux et du trafic qui va augmenter sur la biodiversité qui réside dans ce secteur ?

Enfin, si nous nous basons sur l'aire du Nitassinan de Essipit, il est déjà cerné d'aires protégées et d'aires de conservation soustraites aux activités industrielles. En voici la liste :

- Parc national du Fjord-du-Saguenay
- Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent
- Réserve biologique de la rivière-Sainte-Marguerite
- Réserve de biodiversité de Akumunan
- Innu Assi
- Refuges biologiques un peu partout sur le territoire

Si le gouvernement souhaite atteindre sa cible de conservation de 30% d'ici 2030, il peut le faire ailleurs au Québec. Et s'il tient à faire un parc à Tadoussac, il est possible d'envisager une autre forme de gouvernance que la SEPAQ qui maintient l'accès gratuit au territoire.

Merci de votre attention.